

## Interpellation des habitants relative à la propreté, aux activités et à la sécurité du quartier de la rue Gheude.

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de burgers geeft lezing van de volgende tekst :

« Suite à l'absence de réponse à nos emails de la part de Monsieur le Bourgmestre Éric Tomas et à un manque de solutions structurelles aux problèmes mentionnés ci-dessous, nous demandons à interpellier le Collège des Bourgmestre et Échevins d'Anderlecht du 24 janvier 2019 au sujet des points suivants :

- La propreté du quartier de la Rue Gheude ;
- L'activité illégale des églises évangéliques dans la Rue Gheude ;
- La sécurité du quartier (comprenant la vitesse des véhicules circulant dans les rues et la présence de dealers).

Pour notre plus grand désespoir, nous constatons depuis maintenant de nombreuses années que nous vivons dans une poubelle géante. Des poubelles et des déchets jonchent les trottoirs de la rue Gheude et des rues avoisinantes, dont la rue de la Clinique, la place de l'Église Notre-Dame Immaculée et la rue Memling.

A nos plaintes, nous avons régulièrement eu comme réponse que la situation était exceptionnelle, dû à une grève des employés communaux, ou pour cause de marché annuel mobilisant tous les effectifs.

Des mesures concrètes et efficaces doivent être prises en vue d'éradiquer ce problème de pollution au sein de notre quartier. Nous voulons aujourd'hui savoir quel résultat vous souhaitez obtenir pour le quartier et quels sont les moyens mis en place pour les atteindre. Certains habitants du quartier et des citoyens extérieurs au quartier viennent régulièrement faire des dépôts clandestins. Défaut d'outillage ou de volonté, vos agents communaux ne nettoient pas. Ils vident les poubelles publiques mais laissent les déchets qui en ont débordés et ne remettent pas systématiquement des nouveaux sacs poubelles. Lorsqu'ils font tomber des déchets hors de leurs propres poubelles, ils ne les ramassent pas. Les déchets dans les rigoles ne sont pas ramassés. Il arrive d'avoir des chats et des canards morts aux pieds des arbres. Enfin, du fait de ces nombreux déchets, la population de chats errants, en mauvaise santé, augmente.

Nous voudrions également vous faire part de notre mécontentement quant à la présence de dites "églises" dans la rue Gheude. Monsieur VAN GOIDSENHOVEN Gaëtan, ancien échevin communal d'Anderlecht, nous affirme que ces églises ne sont en ordre qu'avec très peu de choses pour pouvoir être un lieu de culte et qu'elles ont fait l'objet de constat et de PV dans le passé. Il semblerait qu'il ne manque plus que la signature de Monsieur le Bourgmestre Éric Tomas pour que ces rassemblements cessent. L'église à côté de notre bâtiment (Rue Gheude 15), ayant déjà fait l'objet d'une plainte, exerce toujours ! La police demande encore des justifications et ne se montre nullement coopérative lorsqu'on demande une intervention pour nuisance sonore.

- Pourquoi les documents nécessaires ne sont pas signés afin de mettre un terme à leurs activités ? Nous continuons à subir les nuisances (bruits, déchets, circulation) produites par ces églises. Que faut-il faire pour que nous puissions vivre en paix ?
- Pourquoi une de ces églises (« L'Assemblée du Dieu Vivant », localisée Rue Gheude) fait des travaux d'agrandissement ? Toute la rue est saturée par

l'envahissement de la population qui se rend dans ces « églises » et crée un véritable chaos les week-ends. Ils ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire pour être un lieu de culte accueillant autant de personnes. Les pompiers se sont-ils déjà rendus sur les lieux à ce sujet ? Ont-ils les autorisations nécessaires pour exercer ?

- Pourquoi des mesures ne sont pas prises pour nettoyer la rue Gheude les jours de messe ? A nouveau, ces « églises » apportent un flux de personnes extérieures à la commune. Tout comme la commune assure un service de nettoyage après le marché des abattoirs et le marché du midi, pourquoi n'y-a-t-il pas un service de nettoyage pour notre rue les jours de messe ? Quel dispositif envisagez-vous pour limiter les nuisances ?
- La circulation dans la rue Gheude les jours de messe est plus dense que celle des grandes artères les heures de pointes. L'air en est irrespirable. Les nuisances sonores sont également nombreuses (coups de klaxon abusifs). Pourquoi cela est-il autorisé ? Notre rue est une rue de quartier, pas une chaussée / avenue principale.

Deux éléments nous interpellent concernant la sécurité de notre quartier.

Depuis la maison communale, la Rue de la Clinique est une ligne droite jusqu'à la place de l'Église Notre-Dame Immaculée. Il n'y a aucun obstacle, aucun contrôle, aucun dos d'âne. Les voitures roulent à vive allure, au risque de mettre en danger des passants. La circulation en ces endroits est telle que les rues en sont défoncées. En effet, en plus d'une circulation dense due aux « messes » des églises évangéliques, nous constatons les dimanches que les voitures prennent la rue de la Clinique pour éviter la circulation encombrée de la chaussée de Mons et remonte sur celle-ci par le biais de la rue Gheude. La place de l'Église Notre-Dame Immaculée et la rue Gheude sont des endroits locaux.

- Quel dispositif prévoyez-vous pour limiter la circulation et la vitesse autorisée ? Pourquoi la place de l'Église n'est tout simplement pas piétonne ?
- Pourquoi la Rue Gheude n'est pas une desserte locale ? Quel dispositif prévoyez-vous pour que la circulation soit détournée vers les grandes artères ?

Nous observons régulièrement que des jeunes ayant commis un délit viennent se réfugier dans les rues de notre quartier. Nous les voyons prendre la fuite avec deux pâtés de maison d'avance sur les autorités. Pourtant la police ne vient pas jusqu'à nous. Sommes-nous un lieu de non-droit ?

Par ailleurs, les clients d'un café situé près de la brasserie Cantillon, Rue Gheude, sont souvent (voire toujours) en état d'ébriété sur la voie publique. Par l'odeur, nous pouvons également vous dire qu'ils fument des joints. La police ne veut pas intervenir. Dès lors, au-delà du fait que nous doutons sérieusement que ce café dispose des infrastructures nécessaires pour développer une telle activité, nous nous demandons à nouveau : pourquoi cela est-il autorisé ? Mesdames et messieurs les membres du Collège des Bourgmestre et Échevins, nous sommes d'autant plus consternés de devoir vous interpellier par rapport à ces points que la pollution, la sécurité et la limitation de la circulation en voiture aujourd'hui sont des problèmes majeurs pour notre quartier mais également pour la société en général. Que des réponses et des actions structurelles n'aient pas été accordées à nos prises de contact précédentes est tout simplement inacceptable à l'heure actuelle.

Nous vous remercions d'avance de l'attention accordée à notre interpellation. Nous espérons y avoir une réponse positive, structurelle et durable. »

G. BORDONARO souhaite afficher son soutien au nom du groupe PTB par rapport aux problèmes rencontrés par les habitants de la rue Gheude. Le problème de propreté est bien connu. Selon le groupe PTB, le service propreté est en sous-effectif. De plus, un grand nombre de travailleurs sont employés sous des contrats dits « article 60 », c'est-à-dire des contrats précaires d'une durée d'un an. Le fait qu'il existe une telle rotation en raison d'un effectif de contrats précaires a pour conséquence que le service n'est pas stable sur le long terme. Le PTB espère que les habitants vont être écoutés, et les encourage à continuer à se mobiliser parce que certaines personnes au sein du Conseil communal ne se sentent pas responsables de problèmes tels que celui de la propreté. Il faut savoir que le PTB a déposé une pétition à ce sujet, en ce jour de Conseil communal, comportant 1.000 signatures, mais qui a été accueillie avec un mépris total. Le groupe PTB espère donc que les citoyens seront entendus, et soutient ces derniers dans leur lutte. Néanmoins, il imagine que les choses ne vont pas se résoudre et que la réponse qui sera apportée aux habitants sera très « politique ».

M. le Bourgmestre-Président interroge G. BORDONARO pour savoir s'il interpelle les habitants ou le Collège.

G. BORDONARO répond qu'il s'adresse aux citoyens.

M. le Bourgmestre-Président suggère à G. BORDONARO de relire le Règlement communal.

Omdat er geen vertaling voor het publiek is, vraagt G. VERSTRAETEN zich af of de burgers Nederlands begrijpen of niet. Hij sympathiseert met de tussenkomst van de burgers omdat hij ook in de wijk woont, maar dan aan de andere kant. Elke dag wandelt hij heen en terug door de Herzieningslaan en de Eloystraat. 's Avonds vindt men regelmatig zwerfvuil op de hoek van de straten. Hij bevestigt ook dat het verkeer in de Gheudestraat op zondag niet te harden is en dat de snelheden, die soms in de Kliniekstraat en de omgevende straten in Kuregem worden aangehouden, vaak waanzinnig zijn. Hoe komt het dat dit blijft duren want dat probleem is al lang gekend. De eerste zin van de interpellatie van de burgers zegt heel veel: « absence de réponse de M. le Bourgmestre ». Het is een pijnlijk cliché, dat G. VERSTRAETEN op basis van getuigenissen kan bevestigen: wanneer concrete problemen worden aangeklaagd, niet alleen in Kuregem maar ook in de rest van de gemeente, komt er geen reactie of een wegwuivende reactie of « we werken eraan ». Veel te regelmatig moet iets al in de pers komen voor er een reactie komt! Het gaat niet over een politieke cultuur van laxisme, maar ook over concrete problemen, waar we weten dat de regels niet worden toegepast. Al te vaak is de reactie, volgens bepaalde geruchten en zoals hij kan vaststellen, laat we voor de goede vrede vooral niet ingrijpen. Liever laten betijen dan mogelijke conflicten veroorzaken door regels af te dwingen. Natuurlijk, als we de regels niet afdwingen, als we de indruk geven dat de regels voor bepaalde mensen niet gelden, valt er niet samen te leven. De regels zijn er voor iedereen! Maar ze moeten afgedwongen worden. G. VERSTRAETEN wilt ook een suggestie doen die in antwoord komt op deze interpellatie over wat er gedaan zou kunnen worden om beter in te grijpen : organiseer u in een buurtinformatienetwerk ! Dat zou eigenlijk met de steun van de gemeente moeten gebeuren. Zorg ervoor dat jullie allemaal permanent met elkaar in contract staan, maar dat zou eigenlijk ook permanent samen met de gemeente en met de politie moeten gebeuren, zodat, zodra een probleem plaatsvindt, dit onmiddellijk aangekaart kan worden, dat er een goede informatie-uitwisseling tussen de lokale politie, de bevoegde gemeentediensten en andere buurtbewoners bestaat. Met dit bestuur, kan men zich afvragen of er echt iets zal veranderen. Laat het ons hopen.

F. CARLIER constate qu'il est dur de prendre la parole en troisième lieu car tout a été dit. Elle demande simplement au Collège de mettre les moyens en œuvre pour que ce type d'interpellation n'existe plus et qu'il n'y ait plus tant de choses négatives à dire au sujet de ce quartier en particulier. Malheureusement, ce problème s'étend dans toute la commune. Elle demande quels moyens vont être mis en œuvre. Elle a aussi été appelée dans ce quartier il y a peu pour un problème de chat errants autour de l'Église. Elle ne peut que confirmer les propos des habitants.

K. ADINE souhaite attirer l'attention sur un point qui n'a pas été soulevé. Il s'agit de la qualité de l'éclairage qui est insuffisant. Il consent que dans le haut de la commune, des efforts importants ont été faits pour la rénovation de l'éclairage dans le quartier de la Roue et dans le quartier de la maison communale. Cependant, certains coins de la commune sont le théâtre de dépôts clandestins, et l'éclairage insuffisant encourage ces dépôts clandestins. Il avait déjà attiré l'attention par le passé sur ce problème dans la rue Memling. Il attire aussi l'attention sur le fait qu'il y a un investisseur privé qui a développé des logements dans ce quartier où il y aura, en conséquence, de plus en plus d'habitants et ce, à côté d'un noyau commercial qui se trouve parmi les fleurons de la commune. Il espère une attention particulière dans le programme de la nouvelle majorité par rapport à l'éclairage dans ce quartier.

M. le Bourgmestre-Président donne lecture du texte suivant :  
De heer burgemeester-voorzitter geeft lezing van de volgende tekst :

« Le Collège a pris connaissance avec intérêt de votre interpellation concernant les églises évangéliques de la rue Gheude.

De façon générale, la Commune est tenue de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Dans une commune comme la nôtre, où 187 églises évangéliques ont été répertoriées, dont 18 sont situées rue Gheude, cette tâche n'est pas des plus simples.

Premièrement, plusieurs centres ont été signalés à mon cabinet pour des nuisances diverses, mais également pour défaut des autorisations SIAMU et de changement d'affectation (défaut d'autorisation d'exploiter le lieu comme centre religieux) et non-respect du permis d'environnement initial.

A chaque fois, des rapports ont été demandés à la police et aux services Urbanisme/Environnement de la commune.

Puis, dans le respect du principe *audi alteram partem*, les exploitants de ces centres sont invités à faire valoir leurs observations lors d'une audition en ma présence.

Dans le cas précis de l'église sise rue Gheude, n° 11, à côté de votre bâtiment, un arrêté de fermeture provisoire a été pris sur base de l'article 87, § 3 du Règlement Général de Police et de l'article 134<sup>ter</sup> de la Nouvelle Loi Communale pour les centres qui ne sont pas en ordre en matière de permis d'urbanisme ou d'environnement, en date du 19 août 2015.

Deuxièmement, il faut savoir qu'une visite est effectuée par nos agents et un PV constatant l'infraction est également établi et communiqué au Parquet. Il arrive que des scellés administratifs soient apposés à la suite de la visite d'un centre qui est en défaut

des règles élémentaires de sécurité pour ses fidèles (défaut de pictogrammes, d'extincteur, d'issue de secours, promiscuité, présence d'enfants sur les lieux). Au niveau de la cellule Inspection et du Parquet, les contrevenants s'exposent également à des amendes et des actions judiciaires.

Troisièmement, pour les centres qui ne sont pas en infraction au niveau urbanistique mais qui nous sont par ailleurs signalés pour nuisance, un courrier d'avertissement leur est adressé.

Enfin, il est important de signaler que ces mesures de fermeture sont provisoires, comme prévu par l'article 134<sup>ter</sup> de la Nouvelle Loi communale. C'est alors un éternel recommencement puisque les centres changent régulièrement de nom et d'exploitants. La police fait le nécessaire en vue de la stricte application de l'arrêté.

Je vous invite à prendre systématiquement contact avec nos services de police dès que vous constatez des nuisances. Tous les appels sont enregistrés et la somme de ces appels permettent aux services de police d'établir un rapport, sur base duquel notre service juridique peut alors préparer un arrêté du Bourgmestre s'il y a lieu.

Je vous remercie pour l'intérêt porté et soyez assuré que je porte une attention particulière au bien-être de nos concitoyens. »

Monsieur l'Échevin KESTEMONT donne lecture du texte suivant :  
De heer schepen KESTEMONT geeft lezing van de volgende tekst :

« Il est exact que plusieurs églises de la rue Gheude mais aussi de la rue Van Lint ont fait l'objet d'un contrôle en août et en octobre 2016, tant par nos services de police que par les services communaux de l'urbanisme.

La collaboration de mes services s'est limitée, dans ces dossiers, à la rédaction de procès-verbaux à l'attention du Parquet de Monsieur le Procureur du Roi.

Je vous communique la situation actuelle pour chacune des églises concernées.

En ce qui concerne l'église du n° 11-13 de la rue Gheude, aucune autorisation n'a été délivrée et ce bien qu'une demande de permis ait été introduite en avril 2018 mais incomplète. Procès-verbal a été dressé le 30 août 2016 et l'enquête est actuellement en cours au Parquet de Monsieur le Procureur du Roi qui ne s'est pas, à l'heure actuelle, dessaisi du dossier au profit de la Région. En ce qui concerne l'église du n° 15-19 de la rue Gheude, aucune autorisation n'a également été délivrée, pas plus qu'une demande n'a été introduite. Un nouveau contrôle commun avec nos services de police va être effectué très prochainement. En ce qui concerne l'église du n° 41 de la rue Gheude, aucune autorisation n'a également été donnée et ce bien qu'une demande de permis a été introduite en mai 2017 mais incomplète. Procès-verbal a été dressé le 18 octobre 2016 et l'enquête est actuellement en cours au Parquet de Monsieur le Procureur du Roi qui ne s'est pas, à l'heure actuelle, dessaisi du dossier au profit de la Région. Dans ce dossier, le Parquet de Monsieur le Procureur du Roi nous a également informé en septembre 2016 qu'il avait demandé un complément d'enquête à nos services de police et en mai 2017 une mise à jour de la situation à nos services communaux de l'urbanisme. En ce qui concerne, enfin, l'église du n° 54 de la rue Gheude, il n'y a pas, non plus, d'autorisation donnée, pas plus que de demande introduite. Procès-verbal a été dressé en 2013, sans aucun résultat, puis, à nouveau, le 18 octobre 2016. Le Parquet de Monsieur le Procureur du Roi nous a

indiqué en novembre 2016 ne pas vouloir poursuivre le contrevenant et nous sommes passés en procédure d'amende administrative. En avril 2017, nous avons reçu la décision du Fonctionnaire sanctionnateur de la Région, lequel imposait notamment l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme en bonne et due forme avant le 30 juin 2016. Aucune demande, n'a cependant été introduite et, en août 2018, nos services ont reçu une nouvelle décision d'amende administrative de la Région, laquelle impose l'introduction d'une demande de permis avant octobre 2018.

A ce jour, aucune demande de permis ne nous est parvenue et la Région infligera sous peu le solde de l'amende au contrevenant. Comme vous le comprendrez aisément, je reprends ces dossiers de mon prédécesseur mais je vous informe que je reverrai chacun d'eux dans le courant de la semaine prochaine et prendrais les mesures qui s'imposent.

Je suis également à votre disposition pour recevoir personnellement une délégation des habitants de la rue Gheude afin que nous puissions trouver ensemble une solution aux problèmes rencontrés et qui relèvent de tout ou partie de mes compétences. »

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH comprend la colère et la frustration des habitants. Elle est consciente que les problèmes présentés pèsent lourdement depuis des années. Elle est souvent à Cureghem et elle sait que les voitures « de courses » et celles mal garées posent un grand problème. Elle veut juste ajouter que le service Taxes contrôle est passé, en ce jour, pour pouvoir constater les travaux de l'Église au n° 41 de la rue Gheude. Le service Mobilité est entrain de préparer la planification et le budget afin de prendre des mesures pour sécuriser les rues d'Anderlecht et surtout les zones 30. Elle a bien conscience que la rue de la Clinique est une priorité. Le service est en train d'étudier une possible amélioration de la situation avec le placement de structures pour ralentir le trafic. Un meilleur contrôle pour le stationnement est aussi en train d'être mis en place. Elle comprend la crainte des habitants et elle propose de revoir la situation avec ces derniers régulièrement. Cela donnera la possibilité aux services de réagir plus vite et de faire suite aux demandes des habitants.

Monsieur l'Échevin NEUZY souhaite montrer son soutien à cette interpellation citoyenne. Il trouve ça très bien que des citoyens utilisent les moyens démocratiques pour venir interpellier les instances démocratiques. Il se joint à l'invitation de Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH pour revenir vers les habitants d'ici deux ou trois mois pour voir comment évolue la situation, et pour analyser concrètement quels sont les problèmes qui persistent. Certaines choses ont déjà été dites, notamment par des personnes de l'opposition. L'effectif du service Propreté n'est pas idéalement organisé, surtout dans trois zones, et la zone de la rue Gheude en fait partie. C'est un problème dont il est conscient, et auquel il essaye d'apporter une solution.

Une équipe "week-end" va notamment être créée. Cette dernière permettra d'avoir du personnel qui balayera la rue, aussi le dimanche. Il s'agit d'un jour de messe, et donc probablement un jour plus difficile pour cette rue-là, étant donné qu'il y a 18 églises. Jusqu'à présent le dimanche n'était pas un jour de balayage. Il espère, en conséquence, que les équipes week-end vont pouvoir, au moins, résoudre le problème du balayage lié au dimanche.

Il rappelle que, pour signaler des problèmes liés à la propreté, il y a l'application FixMyStreet. Il y a aussi le numéro gratuit 08091070 et l'adresse mail. Ces trois moyens permettent d'avoir un suivi de l'état de propreté. S'il y a beaucoup de plaintes, la Commune devra mettre en place une solution adaptée à ces problèmes-là.

M. le Bourgmestre-Président dit que depuis des années et que pour les années qui viennent - c'est un problème qui n'est pas simple à résoudre - le Collège applique et appliquera les lois et les règlements, tel que cela est permis. Le Collège a pour objectif d'essayer de ramener une situation normale à la rue Gheude comme dans les autres rues d'Anderlecht.